

COVID-19

F.P.H. Une autre F.a.Q est possible



COVID ET TEMPS DE TRAVAIL

Peut on me forcer à poser des congés ?

NON, pour le moment.

Les dispositions permettant à un employeur de contraindre un.e salarié.e à poser jusqu'à 6 jours de congés ne sont valables que pour le secteur privé.

Les seuls jours qui pourraient être imposés seraient des RTT dans la mesure du nombre laissé à la main de l'administration par l'accord local.

Les récupérations d'heures supplémentaires ne peuvent être imposées, mais seulement proposées.



- 📞 01 40 33 85 00
- 🌐 www.sudsantesociaux.org
- ✉️ contact@sudsantesociaux.org
- 🐦 [@SudSanteSociaux](https://twitter.com/SudSanteSociaux)
- 🌐 [@FedeSudSanteSociaux](https://www.facebook.com/FedeSudSanteSociaux)
- 📺 [SudSanteSociaux](https://www.youtube.com/SudSanteSociaux)